

Règlement 2022

Parcours :

Le trail se déroule entre 260 m et 965m en une boucle de 50 km avec un dénivelé positif de 2450 m.

La course nature "Roche des fées" se déroule entre 260 m et 754 m en une boucle de 24 km avec un dénivelé positif de 1000m.

La montée de la Honel, boucle de 12km avec un dénivelé entre 260 et 600m.

Les parcours seront balisés par de la rubalise toujours sur la droite entre 1 et 3 m de hauteur. Des commissaires de course pourront être placés sur le parcours, pour contrôler les passages (votre dossard doit être devant et bien visible). VTT et ravitaillement sauvage sont interdits le long des parcours.

Ravitaillements : Attention aucun gobelet ne sera fourni sur les ravitaillements.

Pour le Trail (51 km) :

- à BREITENBACH – Parc Aventure au col du Kreuzweg
- à STEIGE – Col de Steige
- à LALAYE – Blanc Noyer
- à l'arrivée

Pour la Roche des fées (24 km)

- à LALAYE – Parking boulangerie
- à l'arrivée

Pour la Montée de la Honel (12 km)

- à l'arrivée

Participation :

La compétition est ouverte à toutes et à tous à partir de 20 ans révolus pour le trail et pour la course nature "Roche des Fées", sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition, datant de moins d'un an.

Pour la montée de la Honel, la course est autorisée pour les jeunes ayant 18 ans révolus sur présentation d'un certificat médical datant de moins de 1 an.

Motifs de non-validation d'une inscription :

- certificat médical non parvenu
- certificat médical datant de plus d'un an
- certificat médical falsifié ou illisible
- certificat médical ne portant pas la mention « non contre indication à la course à pied en compétition ».
- pour les licenciés, copie de la licence sur téléphone portable

Retrait des dossards :

Dimanche 3 avril 2022 à partir de 5 h 00.

Horaires :

Pour les 3 épreuves les départs et arrivées auront lieu devant le centre sportif intercommunal, rue Bellevue à Villé dimanche 3 avril 2022.

Trail : Départ de la course à 6 h 00.

Pour une question de sécurité, les coureurs hors temps seront arrêtés.

Des barrières horaires sont fixées à :

- 8 h 30 à BREITENBACH – Parc aventure au Col du Kreuzweg
- 11 h 00 à STEIGE – Col de Steige
- 13 h 30 à LALAYE – Blanc Noyer
- 15 h 30 à l'arrivée.

Course nature "Roche des Fées": Départ à 9h30.

Montée de la Honel : Départ à 10h00.

Assurances :

L'organisateur est couvert par une police responsabilité civile mais décline toute autre responsabilité. Chaque coureur devra être couvert par sa propre assurance avec renonciation à tout recours contre les organisateurs.

Secours : Assurés par une association agréée de sécurité civile, médecin et bénévoles.

Récompenses :

Cadeau à tous les participants et récompenses aux 3 premières femmes et 3 premiers hommes du scratch.

Vestiaires/Douches :

A l'arrivée au Centre Sportif – Rue Bellevue à VILLE. Les coureurs auront la possibilité de laisser leurs affaires le matin dans un vestiaire gardé.

Droit d'image :

Chaque participant autorise l'organisation ainsi que les ayant-droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de la manifestation.

Bulletin d'inscription :

Inscription en ligne sur SPORKRONO <http://www.sporkrono.fr> jusqu'au dimanche 27 mars 2022 à minuit au tarif normal **puis majoration de 5 €** jusqu'au mercredi 30 mars 2022 à minuit.

Possibilité d'inscription par voie postale grâce au bulletin téléchargeable sur le site www.trailduwurzel.com au plus tard le dimanche 27 mars 2022 auprès de: **Office Intercommunal des Sports et de la Culture – 1 rue**

Principale 67220 BASSEMBERG

Accompagné d'un chèque de 30 € (Trail du Wurzel) ou 21 € (Course nature "Roche des Fées") ou 16€ (Montée de la Honel), à l'ordre de : **O.I.S.C. de la Vallée de Villé.**

L'inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement et ce, quel que soit le motif.

Inscription de dernière minute possible dans la limite des dossards disponibles, avec majoration de 10 €, au centre sportif intercommunal à Villé : le dimanche 3 avril 2022 à partir de 5 h et au plus tard 30 minutes avant le début de la course.

Modification/ annulation :

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, d'arrêter ou même d'annuler les épreuves et ceci sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à l'organisation et ses représentants.